

**Assemblée générale de l'Union régionale  
des missions locales de Rhône-Alpes – 3 décembre 2009**

**Intervention de Bernard Perrut,  
président du Conseil national des missions locales :**

**La reconnaissance nationale du rôle des missions locales comme pivot de  
l'accompagnement des jeunes**

**Une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes**

Au fil du temps, le réseau des missions locales s'est affermi et ancré dans le paysage des institutions en charge de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes .

La loi de programmation pour la cohésion sociale de janvier 2005 a marqué un tournant dans l'histoire de notre réseau en le reconnaissant comme organisme concourant au SPE et en désignant les missions locales et PAIO opérateurs exclusifs de la mise en œuvre du droit à l'accompagnement renforcé des jeunes de 16 à 25 ans dans le cadre du programme CIVIS.

Des moyens financiers supplémentaires destinés au recrutement de 2000 postes de référents ont été attribués aux missions locales et PAIO pour que chaque jeune sortis du système scolaire sans qualification puisse bénéficier d'un accompagnement personnalisé et renforcé vers un emploi.

La mise en œuvre du CIVIS par nos équipes de missions locales à largement contribué à valoriser notre action en direction des publics en difficultés. Plus de 830 000 jeunes ont bénéficié de ce programme en 5 ans et 220 000 jeunes en sont sortis vers l'emploi durable.

Ces chiffres démontrent la force de frappe que constitue notre réseau et la capacité de nos professionnels à apporter des réponses adaptées aux besoins des jeunes en demande d'insertion .

Nous avons une lourde tâche aujourd'hui dans une conjoncture économique encore plus défavorable pour permettre aux jeunes qui viennent dans nos missions locales d'accéder à l'emploi .

**Le plan d'urgence pour l'emploi de jeunes**

Les nouvelles mesures du gouvernement apportent aux missions locales des outils indispensables à la réussite de l'accompagnement des jeunes en ouvrant notamment la prescription des contrats aidés.

Le contrat unique d'insertion sera demain un outil à la main des conseillers de missions locales pour favoriser les mises en situation professionnelle indispensable à notre public.

Pour ma part, j'ai lancé un appel à tous les maires de France afin que chaque commune crée au moins un emploi pour un jeune dans le cadre des contrats aidés par l'État : soit 36000 jeunes en insertion.

Les missions locales seront prescripteurs du contrat unique d'insertion au même titre que Pôle emploi. Le CNML a œuvré auprès du gouvernement pour que cette reconnaissance soit accordée aux missions locales.

De même, l'augmentation des crédits CIVIS va favoriser l'accroissement du nombre de contrats , revaloriser l'allocation et permettre de mieux accompagner les jeunes.

Je souhaite que l'allocation CIVIS soit déplafonnée pour les jeunes qui en ont le plus besoin.

Les 40 millions de crédits supplémentaires alloués aux missions locales en 2010 font l'objet d'un travail national animé par les cabinets de Laurent WAUQUIEZ et Martin HIRSCH pour définir les orientations et les critères de financement.

Ces crédits ne doivent pas être uniquement consacrés à l'augmentation de la masse salariale et leur délégation devra être assurée en lien avec la CPO en tenant compte des besoins locaux, des performances et de la capacité à faire, autant que des résultats des missions locales.

La répartition n'a donc pas vocation à être uniforme et automatique mais doit s'adapter aux contextes locaux et répondre à deux objectifs : accompagner plus de jeunes et mieux les accompagner.

Avec l'ensemble du Conseil, je suis particulièrement attentif à cette question qui doit apporter aux missions locales les moyens de faire face à l'augmentation du public sans pour autant créer de déséquilibre financier dans les années futures.

Je proposerai trois orientations pour cette enveloppe supplémentaire : des plans régionaux d'animation pour l'emploi des jeunes ; des dotations pour les missions locales, calculées en fonction d'objectif et de résultats ; enfin, une dotation consacrée à l'amélioration des conditions d'accueil et à la lisibilité du fonctionnement de nos missions locales.

Sur le plan de la lisibilité de notre fonctionnement nous avons encore des progrès à faire : définir notre offre de service au niveau national, les travaux que vous engagez en Rhône-Alpes vont nous y aider. Il nous faut aussi définir un logo ou une signature commune afin que partout nous puissions repérer où se trouve la mission locale.

Les indicateurs utilisés devons prendre en compte la réalité des missions locales : le contexte du territoire, les moyens à disposition et les résultats d'accueil et d'insertion des jeunes.

Le déploiement en 2010, de la démarche d'évaluation conduite par le CNML va contribuer à vous aider dans vos relations avec les financeurs et assurer une plus grande lisibilité de l'action locale et régionale.

30 millions d'euros sont également prévus en 2010 pour financer les actions des plateformes de lutte contre le décrochage scolaire. Les missions locales ont un rôle clef dans ces plateformes. Elles ont développé un savoir faire reconnu dans l'approche globale des difficultés que les jeunes peuvent rencontrer et ont des pistes de travail et de remédiation pour des jeunes ayant quitté le système scolaire, sans qualification.

Ces plateformes doivent être le lieu d'une véritable coopération entre les acteurs éducatifs et les acteurs de l'insertion des jeunes, pour lutter contre les sorties précoces du système de formation initiale, et pour améliorer le suivi des jeunes n'ayant pas de solution à des moments clés : rentrée scolaire, fin de trimestre, abandon en cours d'année, absence d'entreprise d'accueil pour un apprentissage.

Enfin, les appels à projets lancés par le Haut Commissaire à la Jeunesse impliquent de nombreuses missions locales sur l'ensemble du territoire. Il sera intéressant de repérer, mutualiser ce qui fonctionne afin d'avoir une visibilité globale des actions engagées.

Mon souhait est que nous réussissions ensemble ce plan et ainsi démontrer la nécessité de pérenniser ces crédits si besoin.

## **Notre partenariat avec Pôle emploi**

C'est un autre chantier d'importance pour les missions locales car nous nous engageons pour cinq ans dans cette nouvelle convention de partenariat renforcé et de cotraitance.

Je voudrais saluer le travail du vice-président Gérard Willmann qui a conduit les négociations sur la base du rapport réalisé par le secrétariat général du CNML et que j'ai remis à Laurent Wauquiez dès mon arrivée.

Le nouvel accord-cadre entre le CNML, Pôle emploi et l'État, définit les objectifs et moyens de ce partenariat : en 2010, 150 000 jeunes seront accompagnés par les missions locales pour le compte de Pôle emploi.

En contrepartie, Pôle emploi apportera son concours financier à hauteur de 34,5 M€ aux missions locales. 325 postes affectés par Pôle emploi viendront compléter ce financement.

Le texte l'accord-cadre a été validé par le dernier bureau du CNML. Il sera soumis au conseil d'administration de Pôle emploi le 18 décembre prochain.

## **En conclusion**

L'ensemble de ces sujets me conduisent à vous réaffirmer le rôle du CNML tel qu'il est inscrit dans le code du travail.

C'est l'instance de dialogue entre les collectivités territoriales et l'État, le lieu d'échange des bonnes pratiques développées au sein du réseau des missions locales. Il délibère sur les propositions d'orientation du programme national d'animation et d'évaluation du réseau des missions locales.

Le CNML s'appuie sur la contribution des organismes et associations œuvrant pour l'animation du réseau des missions locales au niveau régional et favorise la coordination de leurs activités.

Depuis 1990, il existe un lien essentiel entre le CNML et les associations régionales des présidents de missions locales.

Ce lien naturel favorise d'une part, la lisibilité de notre action au niveau national auprès de l'ensemble des partenaires et des pouvoirs publics, et d'autre part, permet la mise en œuvre d'actions réussies grâce à la mutualisation des bonnes pratiques.

Le CNML doit apporter une expertise suffisante sur les différentes thématiques que recouvre l'accompagnement global cœur de métiers des missions locales.

Il assure ce travail de coordination et d'animation nationale en prenant appui sur les animations régionales dans le cadre du plan national d'animation.

La réussite de la mise en œuvre du plan d'urgence ne sera possible que par la participation active des animations régionales dans leur rôle de soutien et d'appui aux missions locales.

L'accès à l'emploi est notre priorité et passe nécessairement par la résolution des difficultés sociales que rencontrent notre public et la recherche de solutions grâce à notre action commune à tous les niveaux : local, régional et national.